



**Convocation de l'Assemblée générale à la suite de l'ordonnance
du Tribunal de commerce de Nancy en date du 10 février 2021**

À la suite de la remise par les administrateurs provisoires de leur rapport au Tribunal de commerce de Nancy le 7 janvier 2021 et de la réception des éléments d'information requis auprès des différentes parties prenantes, les administrateurs provisoires vont convoquer une Assemblée générale des actionnaires dans les délais légaux et y assister.

Cette Assemblée générale, dont l'ordre du jour portera notamment sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019 et le renouvellement d'une partie du Conseil d'administration, devrait se tenir au cours de la première quinzaine du mois d'avril.

Le chiffre d'affaires relatif au quatrième trimestre 2020 sera publié le 22 février prochain.